

DESTINATAIRES : Membres du personnel, des médecins et gestionnaires

EXPÉDITEUR : Service des communications organisationnelles, selon les informations du Ministère de la Santé et des Services sociaux

DATE : 9 septembre 2020

OBJET : **SYSTÈME D'ALERTES D'INTERVENTIONS RÉGIONALES**

En vue d'une potentielle deuxième vague de COVID-19, le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, a dévoilé le système d'alertes et d'interventions régionales développé par la Santé publique qui précisera, pour chacune des régions du Québec, les mesures additionnelles à déployer pour assurer la santé et la sécurité des Québécois au cours des prochains mois, au besoin.

Ainsi, s'il devient nécessaire d'intervenir davantage pour ralentir la transmission du virus dans une région du Québec, les mesures mises en place dépendront du niveau d'alerte atteint pour cette même région. Quatre paliers possibles d'alerte et d'intervention sont prévus :

- Vigilance (vert)
- Préalerte (jaune)
- Alerte modérée (orange)
- Alerte maximale (rouge)

Des mesures sanitaires seront associées à chaque palier d'alerte. Par exemple, pour le palier jaune, il est question de renforcer les mesures de base alors que pour le palier orange, il s'agit notamment de limiter le nombre de personnes dans les rassemblements privés. Le palier rouge, quant à lui, indiquerait une limitation des déplacements interrégionaux et un horaire réduit de certains secteurs commerciaux, permettant ainsi une prévisibilité notamment chez les travailleurs et les entrepreneurs.

Chaque semaine, une analyse sera effectuée afin d'évaluer si une révision du palier de chacune des régions est nécessaire. La carte des régions, disponible sur le site Quebec.ca/coronavirus, sera donc mise à jour hebdomadairement.

Voir les [visuels qui ont été présentés lors de la conférence de presse](#).